

République Française
Département des Côtes d'Armor
Membres en exercice : 15
Membres ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation 01/09//2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RUCA

SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la mairie de Ruca, sous la présidence de Monsieur Dominique PERCHE, Maire.

Étaient présents : Dominique PERCHE. Claude LAYEC. Pierrick CARFANTAN. Véronique LE BIDEAU. Cécile RUELLAN. Karine CHANTOISEL. Céline LEGENDRE. Vanessa DAR COURT. Pascal HINGANT. Julie BERTHELOT. Louis-Claude GICQUEL. Lydia GIRARD. Rodolphe GROUAZEL.

Avaient donnés pouvoir : Mathieu FAVREL à Pierrick CARFANTAN, Denis HAMON à Dominique PERCHE.

Étaient absents :

A été nommé secrétaire de séance : Lydia GIRARD.

OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES AUX VOYAGES SCOLAIRES.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'attribution de subventions communales à compter du 1^{er} septembre 2026 :

- Participation aux voyages scolaires des élèves de l'école Camart et Bellec :
 - o 33% du reste à charge famille, dans la limite d'une fois par an et plafonnée à 100€ par élève.
- Participation aux voyages scolaires des élèves habitant la commune et scolarisés en collège :
 - o 33% du reste à charge famille, dans la limite d'une fois par an et plafonnée à 120€ par élève.
- Participation aux voyages scolaires des élèves habitant la commune et scolarisés en lycée :
 - o 33% du reste à charge famille, dans la limite d'une fois par an et plafonnée à 120€ par élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE l'attribution des subventions à compter du 1^{er} septembre 2026 telles que définie ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans ce dossier.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026

Reçu en préfecture le 09/10/2026

Publié le

ID : 022-212202683-20260908-SUBCOMVOYAGES-DE

FAIT A RUCA LES AN, MOIS ET JOUR SUSDITS

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,

